

Cette action de formation entre dans le champ d'application
de l'article L 6313-1 du Code du Travail.

ORGANISME DE FORMATION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SOMME
Cité des Métiers et de l'Artisanat – 7 rue de l'Île Mystérieuse - 80440 BOVES,
N° déclaration activité 22 80 P 0003 80 auprès du préfet de région 02-60-80, SIRET : 18800860100034

NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- **Durée : 2 jours** non consécutifs en centre de formation - 14 h
- **Lieu de formation : Antenne de** BOVES ABBEVILLE PERONNE
- **Pré requis :** Aucun.
- **Public visé :** Chef d'entreprise – Conjoint collaborateur ou associé – Salariés – Demandeurs d'emploi.
Toute personne en charge des ressources humaines dans l'entreprise.
- **Objectif pédagogique :**
 - ✘ Identifier les sources de droit applicables au sein de votre entreprise
 - ✘ Appréhender les opérations relatives au choix et à la rédaction de son contrat de travail
 - ✘ Identifier les règles relatives à l'administration du personnel (durée du travail, détermination du salaire, absences, etc...)
 - ✘ Savoir déterminer la sanction applicable et la procédure à suivre en matière disciplinaire et en matière de rupture du contrat de travail

CONTENU DE FORMATION

Les sources à la base de l'administration du personnel

- Hiérarchie des normes
- Articulation des normes entre elles

Embaucher un salarié : choisir et optimiser la rédaction de son contrat de travail

- Les formalités liées à l'embauche
- Le choix du contrat de travail
- Les clauses du contrat

Choisir la durée du travail à appliquer aux salariés

- Les notions de bas en matière de durée du travail
- Le travail à temps partiel
- Les différents types d'aménagement du temps de travail

Déterminer un salaire de base

- Le respect des minima
- La composition du salaire

Les pièges à éviter en matière disciplinaire

- A quel moment sanctionner ?
- Les différentes sanctions existantes
- Déterminer la sanction applicable
- Mettre en œuvre la sanction

Connaitre les différents modes de rupture du contrat de travail

- Les différents cas de ruptures anticipées des CDD
- Les différents modes de rupture du CDI
- Les procédures applicables
- Les bons réflexes.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certification Attestation de compétences Attestation de suivi de formation

MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

- Enseignement présentiel
- Moyens pédagogiques et techniques : Il est convenu que les stagiaires se verront remettre un support pédagogique reprenant les différentes séquences de formation découlant du programme. L'exposé des thèmes relatifs à l'action de formation se déroulera sous la forme d'une alternance d'exposés théoriques et pratiques s'inspirant très concrètement de la réalité des entreprises d'aujourd'hui, et ce, tout en laissant les stagiaires intervenir au cours du stage aux fins de créer la meilleure interactivité dans le cadre de séquences réservées à cet effet.
- Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation : Feuilles de présence signées par les stagiaires et le formateur, et ce, par demi-journée de formation.

CONDITIONS MATERIELLES DE LA FORMATION

- Salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur.